



COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 FEVRIER 2020

-----

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambésis s'est réuni en Mairie le Lundi 17 février 2020 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de: Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Magalie BANSE, Nathalie GUENEZ, Jean-Luc COUTEAU, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Laurie LALLEMANT.

Absents : Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET, Michel SCARCIA, Fabrice DEPREUX.

-----

L'assemblée adopte en premier lieu le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2019 avant d'autoriser le Maire à inscrire à l'ordre du jour une question complémentaire, à savoir une convention avec l'EPIDE de Cambrai.

**1) Confirmation de la vente de terrain à Mr et Mme LESNES rue Daniel Sorlin**

Yannick HERBET rappelle que par délibération datée du 26 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de vendre à Mr et Mme LESNES les terrains situés en bordure du bâtiment communal occupé par les Restos du Cœur, rue Daniel Sorlin.

La division cadastrale des parcelles concernées étant désormais effectuée, il appartient au Conseil Municipal de confirmer cette cession en faisant référence aux nouvelles coordonnées à savoir les parcelles section U n° 3366, 3368 et 3370 couvrant une surface de 295 m<sup>2</sup>.

La délibération initiale a fixé le prix de vente à 4 €/m<sup>2</sup>.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme cette cession et les conditions initiales de réalisation.

Il autorise le Maire à signer l'acte de vente devant Notaire.

## **2) Contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » 2020**

La commune a délégué au SIDEN-SIAN la compétence DECI par délibération en date du 14 décembre 2018 ; le Comité Syndical a maintenu à 5 €/habitant la cotisation communal et décidé de mettre en place la fiscalisation de cette dernière.

Le Conseil Municipal a toutefois la possibilité de financer cette contribution par le biais du budget communal à condition qu'il délibère avant le 6 mars 2020.

Mr le Maire propose de ne pas opter pour la fiscalité additionnelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire supporter cette dépense par le budget communal.

## **3) Remboursement à Mr DOUAY des frais d'acquisition d'un « Big Bag »**

Lors de sa séance du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal a accepté d'acheter des « Bigs Bags » pour l'association « les Marcheurs Cueilleurs » dont l'action consiste à ramasser les déchets, objets et matériaux jetés dans la nature.

Mr Gérald DOUAY, domicilié 97, rue Victor Watremez, membre de cette association, a acheté un « Big Bag » moyennant 15,00 €.

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal le 23 septembre 2019, Mr le Maire propose le remboursement de cette somme à l'intéressée.

Adopté à l'unanimité.

## **4) Reversement au Centre Social l'Escale de subventions versées par la CAF du Nord**

Yannick HERBET informe le Conseil Municipal que courant 2018 et 2019, la CAF du Nord a versé sur le compte de la commune diverses subventions au titre du Contrat Enfance Jeunesse destinées en fait au Centre Social l'Escale.

Ces diverses aides financières s'élèvent à la somme globale de 25 999,21 €.

Il convient que cette somme soit reversée au Centre Social l'Escale.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime.

## **5) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le Centre des Finances Publiques de Caudry vient d'adresser une nouvelle liste de produits qui n'ont pu être recouverts, du moins pour l'instant, et qui concernent des factures d'électricité.

Le montant total de ces produits irrécouvrables s'élève à la somme de 1 927,87 € (2 particuliers sont concernés).

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur ces admissions en non-valeur.

Jean-Marie BACQUET souhaiterait connaître le montant global des admissions en non-valeur décidées à ce jour.

Yannick HERBET note que ceci est envisageable mais ajoute que la somme obtenue ne serait pas significative dans la mesure où le Centre des Finances Publiques, malgré ces admissions en non-valeur, a obtenu le recouvrement de certaines dettes.

Par 12 voix pour et 1 voix contre (Laurie LALLEMANT) accepte cette opération comptable.

#### **6) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020**

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Maire propose au Conseil Municipal de permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de ces 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2020.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention (Laurie LALLEMANT).

#### **7) Comptes de gestion et Comptes administratifs 2019 (budget principal et budget annexe)**

Avant de présenter ces documents, Yannick HERBET délivre quelques commentaires sur les deux comptes administratifs.

### **\*BUDGET PRINCIPAL**

#### **Section d'investissement**

L'exercice s'achève par un excédent de 20 888,20 € malgré l'importance des dépenses d'équipement (voirie, solde des aménagements de sécurité, Foyer Rural) qui s'élèvent à 313 570,34 €.

L'impact du remboursement de la dette (part capital) est toujours aussi important (147 691,61 €) il représente 29,68 % des dépenses.

La création du parking rue Berthelot et divers travaux ou achats complètent les dépenses.

Les recettes proviennent principalement (56,31 %) des opérations d'ordre ou de transfert (l'excédent de fonctionnement capitalisé atteint la somme de 272 568,15 €).

Le FCTVA s'est élevé à 33 519,53 € et la Taxe d'Aménagement à 9 081,37 €.

La commune a encaissé une partie (30 %) des subventions attribuées par l'Etat et le Conseil Départemental du Nord pour les travaux du Foyer Rural.

Elle a également perçu, en lieu et place de la SEM, deux subventions du FACE (l'une a déjà été reversée à la SEM, l'autre le sera en 2020).

### Section de fonctionnement

On constate un nouvel excédent (153 122,14 €).

Ce bon résultat s'explique par une stabilisation des dépenses sous la barre des 1 600 000 € (1 592 779,41 €).

Les dépenses de personnel ont diminué de 23 300 € ainsi que les charges financières (- 18 900 €).

Par contre, les charges à caractère général ont progressé de 59 400 € de même que les charges de gestion courante (+ 24 000 €).

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 438 098,02 € (378 642,63 € en 2018) soit 27,50 %
- Charges de personnel : 739 646,94 € (762 927,60 € en 2018) soit 46,44 %
- Autres charges : 383 922,02 € (359 865,13 € en 2018) soit 24,10 %
- Charges financières : 23 411,08 € (42 283,96 € en 2018) soit 1,47 %

De leur côté, les recettes sont quasiment stables (1 745 901,55 € contre 1 752 460,26 € en 2018) malgré une diminution des remboursements des contrats aidés.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Remboursements sur rémunérations du personnel : 31 422,82 € (61 7000,69 € en 2018) soit 1,80 %
- Produits des services : 62 032,14 € (65 527,11 € en 2018) soit 3,55 %
- Impôts et taxes : 1 162 684,08 € (1 156 455,06 € en 2018) soit 66,60 %
- Dotations, subventions : 464 976,78 € (443 043,69 € en 2018) soit 26,63 %

## BUDGET GLOBAL

Le résultat de clôture du budget principal, compte tenu de la part affectée à l'investissement au Budget Primitif 2019 (272 568,15 €) et des résultats des exercices antérieurs, se solde par un excédent de 215 599,23 € (+ 414 059,18 € en Fonctionnement, - 198 459,95 € en Investissement).

### \*BUDGET ANNEXE Bernadette-Thérèse

-L'exercice 2019 du Budget Bernadette-Thérèse a été marqué par la poursuite des ventes de terrain : 2 ont été comptabilisées, 2 autres devraient l'être en 2020. Il n'en resterait alors que 2 à céder.

Suite à cet exposé, le Maire rappelle que le Compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor et le Compte administratif par lui-même et les services municipaux ; ils doivent être identiques en tous points.

Ils s'établissent comme suit :

#### \*Budget principal

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 745 901,55 €	1 592 779,41 €	+ 153 122,14 €
Investissement	518 383,11 €	497 494,91 €	+ 20 888,20 €
Budget global	2 264 284,66 €	2 090 274,32 €	+ 174 010,34 €

	Résultat de Clôture 2018	Exercice 2019	Résultat de Clôture 2019
Fonctionnement	+ 260 937,04 €*	+ 153 122,14 €	+ 414 059,18 €
Investissement	- 219 348,15 €	+ 20 888,20 €	- 198 459,95 €
Budget global	+ 41 588,89 €	+ 174 010,34 €	+ 215 599,23 €

\*Cette somme tient compte de la part affectée à l'investissement, soit 272 568,15 €.

\*Budget annexe du Lotissement Bernadette-Thérèse

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	389 899,97 €	375 650,93 €	+ 14 249,04 €
Investissement	334 923,27 €	275 508,25 €	+ 59 415,02 €
Budget global	724 823,24 €	651 159,18 €	+ 73 664,06 €

	Résultat de Clôture 2018	Résultat 2019	Résultat de Clôture 2019
Fonctionnement	+ 12 685,27 €	+ 14 249,04 €	+ 26 934,31 €
Investissement	+ 102 307,03 €	+ 59 415,02 €	+ 161 722,05 €
Budget global	+ 114 992,30 €	+ 73 664,06 €	+ 188 656,36 €

Yannick HERBET tient à faire part de sa satisfaction devant ces résultats.

S'agissant de l'affectation des résultats 2019, compte tenu du montant négatif des restes à réaliser, soit 83 330,21 € (194 320,02 € en dépenses et 110 989,81 € en recettes), le déficit d'investissement (281 790,16 €) sera couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement, le solde de ce même excédent étant affecté en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2020, soit 132 269,02 €.

En ce qui concerne le budget annexe du lotissement Bernadette-Thérèse, les excédents de clôture seront affectés dans leur intégralité au Budget Primitif 2020 (26 934,31 € en Fonctionnement et 161 722,05 € en Investissement).

Le Conseil Municipal est ensuite invité à voter sur ces différents points :

- Les Comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité
- En l'absence du Maire, l'assemblée, placée sous la présidence de Didier JACQUEMIN, adopte les Comptes administratifs par 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Marie BACQUET et Laurye LALLEMANT).
- Les affectations des résultats 2019 sont acceptées à l'unanimité.

A l'issue de ces votes, Yannick HERBET exprime ses remerciements aux services administratifs municipaux.

## **8) Convention de partenariat avec l'EPIDE**

Par l'intermédiaire de Mr Dominique PLATEAUX, domicilié rue Georges SAND, Mr le Maire a été contacté par l'EPIDE de Cambrai pour accueillir des jeunes (18 à 25 ans) sans diplôme ni qualification et cumulant des difficultés sociales, désireux de s'engager dans un parcours d'insertion.

Le projet citoyen dénommé « les 4 saisons de l'EPIDE » vise à réhabiliter les terrains communaux et à faire découvrir aux intéressés les métiers du bâtiment et des espaces verts tout en développant un esprit de cohésion.

15 volontaires pourraient être concernés.

L'engagement de la commune de Beauvois en Cambrésis consisterait à :

- mettre à disposition le matériel nécessaire
- mettre à disposition une salle de repos pour la pause méridienne
- proposer un repas le midi
- communiquer par voie de presse
- accompagner les volontaires dans l'action citoyenne

La convention proposée par l'EPIDE court sur une année avec possibilité de reconduction à deux reprises.

Répondant à Laurye LALLEMANT qui souhaite connaître les missions qui seront confiées à ces jeunes gens, Yannick HERBET suggère que leurs interventions portent sur la réhabilitation des locaux communaux situés 11, rue Berthelot, à proximité immédiate de la Mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Avant de clore la séance, Yannick HERBET adresse ses sincères remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal pour la qualité et l'efficacité du travail engagé depuis 6 ans maintenant ; il souligne également les rapports courtois établis avec l'opposition municipale.

Enfin, il insiste sur le redressement financier de la commune effectué durant ce mandat.

La séance est levée à 20h.45.